

Technologies de protection de la vie privée sur Internet

Yves Deswarte
deswarte@laas.fr

LAAS-CNRS, Toulouse



Sécurité & protection de la vie privée

- ❖ "Privacy" \approx confidentialité de données (et méta-données) personnelles
PII : Personally Identifiable Information
- ❖ = sous-ensemble de "sécurité" (CIA)
- ❖ Mais...

... *"the devil is in the details"*

- ❖ Garder les justificatifs, en cas de litige
- ❖ Traçabilité des actions
- ❖ Authentification forte
- ❖ ... danger pour la vie privée !!!

Sommaire

- ❖ "Privacy" : Définition, Règlementation
- ❖ Principes de base
- ❖ PETs : *Privacy Enhancing Technologies*
 - Gestion d'identités multiples
 - Communications et accès anonymes
 - Autorisation respectant la vie privée
 - Gestion des données personnelles
- ❖ Projet Prime

"Privacy" : définitions

- ❖ Intimité, respect/protection de la vie privée, ...
- ❖ Critères Communs (ISO 15408) :
une classe fonctionnelle, 4 propriétés :
 - Anonymat : impossibilité (pour d'autres utilisateurs) de déterminer le véritable nom de l'utilisateur associé à un sujet, une opération, un objet
 - "Pseudonymat" : idem, sauf que l'utilisateur peut être tenu responsable de ses actes
 - Non-"chaînabilité" : impossibilité (pour d'autres utilisateurs) d'établir un lien entre différentes opérations faites par un même utilisateur
 - Non-observabilité : impossibilité (pour d'autres utilisateurs) de déterminer si une opération est en cours

Pseudonymat < anonymat < non-chaînabilité < non-observabilité


Réglementation (1)

- ❖ **Déclaration universelle des droits de l'homme** : Art. XII: "Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance..." Ass. Gén. ONU, décembre 1948
- ❖ **Internationale** : Guides pour l'utilisation de données personnelles informatisées et leurs transmissions internationales : OCDE en septembre 1980, Assemblée Générale de l'ONU, en décembre 1990.
- ❖ **Européenne** : Protection des **données à caractère personnel** : Convention 108 du Conseil de l'Europe (26/01/81), directives 95/46/EC (libre mouvement) et 2002/58/CE (communications électroniques, remplaçant la directive 97/66/CE) + directive conservation données 2006-24-EC
- ❖ **Française** : Protection des **données nominatives** -> **à caractère personnel** : loi "Informatique et Libertés" du 06/01/78, révisée par loi du 6 août 2004 + loi 94-548 (recherche médicale) <http://www.cnil.fr>
 - Article 1er : « *L'informatique doit être au service de chaque citoyen [...] Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques* »

Réglementation (2)

- ❖ Secret professionnel (N^{eu} Code Pénal, art. 226-13) et secret des correspondances (NCP art. 226-15)
+ code des postes et télécommunications
- ❖ + art. L-34-1, inséré par la "Loi relative à la sécurité quotidienne" du 15/11/2001, révisé par la "Loi pour la sécurité intérieure" du 18/03/2003, la "Loi sur l'économie numérique" du 21/06/2004, puis la "Loi relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle" n°2004-669 du 9 juillet 2004, décret du 24/03/06.

Principes de base



1^{er} Principe pour protéger la vie privée :

- ❖ **Minimisation des données personnelles**
ne transmettre une information qu'à ceux qui en ont besoin pour réaliser la tâche qu'on leur confie
-> "Besoin d'en connaître" ("*need-to-know*")
puis **destruction/oubli**
- ❖ ... sur Internet comme dans le monde réel
- ❖ ...avec des limites : certaines informations personnelles doivent pouvoir être fournies aux autorités judiciaires en cas de litige ou d'enquête (lutte contre le blanchiment d'argent sale, par exemple) : "**pseudonymat**" plutôt qu'**anonymat total**
- ❖ **Liens** : minimisation <--> proportionnalité et finalités légitimes

Exemple : commerce électronique (1)

- ❖ Parties impliquées :
un client, un marchand, un service de livraison, des banques, un émetteur de carte de crédit, un fournisseur d'accès Internet, ...
- ❖ Le marchand n'a pas besoin (en général) de l'identité du client, mais doit être sûr de la validité du moyen de paiement.
- ❖ La société de livraison n'a pas besoin de connaître l'identité de l'acheteur, ni ce qui a été acheté (sauf les caractéristiques physiques), mais doit connaître l'identité et l'adresse du destinataire.

Exemple : commerce électronique (2)

- ❖ La banque du client ne doit pas connaître le marchand ni ce qui est acheté, seulement la référence du compte à créditer, le montant ...
- ❖ La banque du marchand ne doit pas connaître le client...
- ❖ Le f.a.i. ne doit rien connaître de la transaction, sinon les caractéristiques techniques de la connexion ...

2^{ème} Principe pour protéger la vie privée :


❖ "Souveraineté" : garder le contrôle sur ses [méta-] données personnelles

-> stockage sur un dispositif personnel
(carte à puce, PDA, PC...)

-> si ces données sont divulguées à un tiers, imposer des **obligations** sur leur usage

- o Date de péremption
- o Notification en cas de transfert ou d'usage non prévu
- o etc...

Technologies de protection de la vie privée



PETs : *Privacy-Enhancing Technologies*

- ❖ Gestion d'identités multiples
- ❖ Communications et accès anonymes
- ❖ Autorisation respectant la vie privée
- ❖ Gestion des données personnelles

1° PET : gestion d'identités multiples

- ❖ Identité = représentation d'une personne physique
- ❖ Réduire/contrôler les liens entre une personne et les données (et méta-données) la concernant (contrôler la *chaînabilité*)
 - on présuppose la non-chaînabilité des communications et des accès
- ❖ Mais : accès personnalisés / privilégiés : *pseudonymes*
 - Préférences (ex: météo) -> « *cookies* »
 - "Rôles" différents -> pseudonymes différents
 - Ex: contribuable et électeur
 - Authentification adaptée au risque d'usurpation d'identité (et à la responsabilité)
 - Durée de vie liée aux besoins de chaînabilité -> pseudonymes "jetables"
- ❖ Identités virtuelles multiples vs. "*single-sign-on*"
Liberty Alliance <<http://www.projectliberty.org>>
vs. Microsoft Passport

Adresse IP= donnée identifiante

Exemple :

Return-Path: <Yves.Deswarte@laas.fr>
Received: from laas.laas.fr (140.93.0.15) by mail.libertysurf.net
(6.5.026)
id 3D518DEF00116A4D for yves.deswarte@libertysurf.fr; Tue, 13 Aug
2002 13:44:40 +0200
Received: from [140.93.21.6] (tsfyd [140.93.21.6])
by laas.laas.fr (8.12.5/8.12.5) with ESMTP id g7DBid1D001531
for <yves.deswarte@libertysurf.fr>; Tue, 13 Aug 2002 13:44:39 +0200
(CEST)
User-Agent: Microsoft-Entourage/10.1.0.2006
Date: Tue, 13 Aug 2002 13:44:38 +0200
Subject: test
From: Yves Deswarte <Yves.Deswarte@laas.fr>
To: <yves.deswarte@libertysurf.fr>
Message-ID: <B97EBDC6.2052%Yves.Deswarte@laas.fr>
Mime-version: 1.0
Content-type: text/plain; charset="US-ASCII"
Content-transfer-encoding: 7bit

Adresse IP= contenu sensible

Exemple :

http://72.29.103.11/

Alcoholics Anonymous

http://72.29.103.11/?Media=PlayFlash

LAAS (43) FAI (4) Asso Conf projets Voyages Achats divers (21) Sécurité (16) RSS (31) Mac

Alcoholics Anonymous

SEARCH OUR SITE:

WELCOME TO
ALCOHOLICS ANONYMOUS
ESPAÑOL | FRANÇAIS

INFORMATION ON A.A. MEDIA RESOURCES IS A.A. FOR YOU? SERVICES FOR MEMBERS GSO A.A. ARCHIVES HOW TO FIND A.A. MEETINGS

CLICK HERE TO READ THE BIG BOOK

AAGRAPEVINE.ORG
The International Journal of Alcoholics Anonymous

Press Releases

SAN ANTONIO TEXAS
INTERNACIONAL CONVENTION 2010

© Copyright 2007
Alcoholics Anonymous World Services, Inc. All Rights Reserved.
"Graphic images may not be downloaded, copied or duplicated without the express written permission of Alcoholics Anonymous World Services, Inc."

- PRIVACY STATEMENT
- WEB SITE POLICY
- INTELLECTUAL PROPERTY POLICIES
- CONTACT US
- LITERATURE TRANSLATION POLICY
- SITE MAP
- SITE HELP

Adresse IP= localisation

Exemple :

The screenshot shows the Shazou website interface. At the top, the URL is <http://smap.seisan.com> - Shazou - Version 1.1. The main content area features a map of the Dallas, Texas area, with a red pin marking the location of the server. The map includes labels for various cities and highways. Below the map, there is a table with two columns: "GeoIp Data: Server Location" and "WhoIs Lookup: Domain Owner".

GeoIp Data: Server Location	WhoIs Lookup: Domain Owner
Server: 72.29.103.11 IP Address: 72.29.103.11 Organization: Stone Bender Country: United States City, State: Plano, TX	Organization Name: Colo4Dallas LP Address: 3000 Irving Blvd City, State: Dallas , TX Postal Code: 75247 Country: US

Additional elements on the page include a "Submit as a potential Phishing Site" button, a "Plot WhoIs" button, and a footer with "Données cartographiques ©2007 TeleAtlas - Conditions d'utilisation".

IP V6, réseaux ad hoc, ...

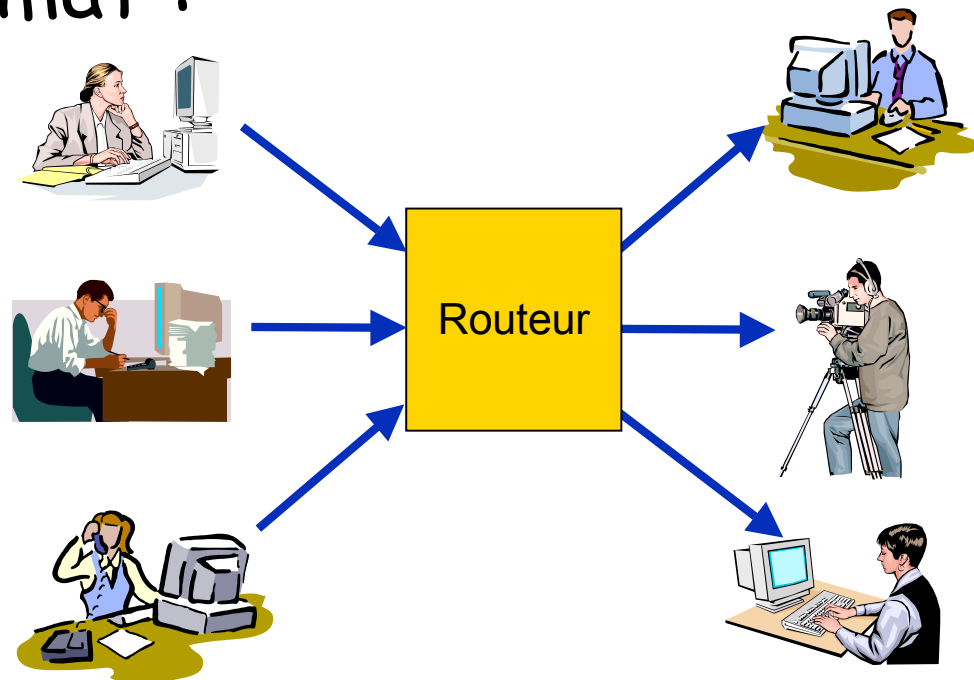
- ❖ Demain : IP partout (*pervasive/ubiquitous computing, intelligence ambiante, sensor networks, RFID, convergence 4G ...*)
- ❖ chaque "machin" aura une adresse IP implicite *unique et permanente* (basée sur un numéro de fabrication)
- ❖ chaque personne aura plusieurs machins ...
- ❖ ... qui se connecteront aux machins proches (réseaux ad hoc)
- ❖ ... qui s'identifieront, routeront leurs communications, fourniront des infos contextuelles, etc.

2° PET : Communications et accès anonymes

❖ Protéger les adresses IP :
affectation dynamique des adresses IP
(DHCP, PPP, NAT, ...)

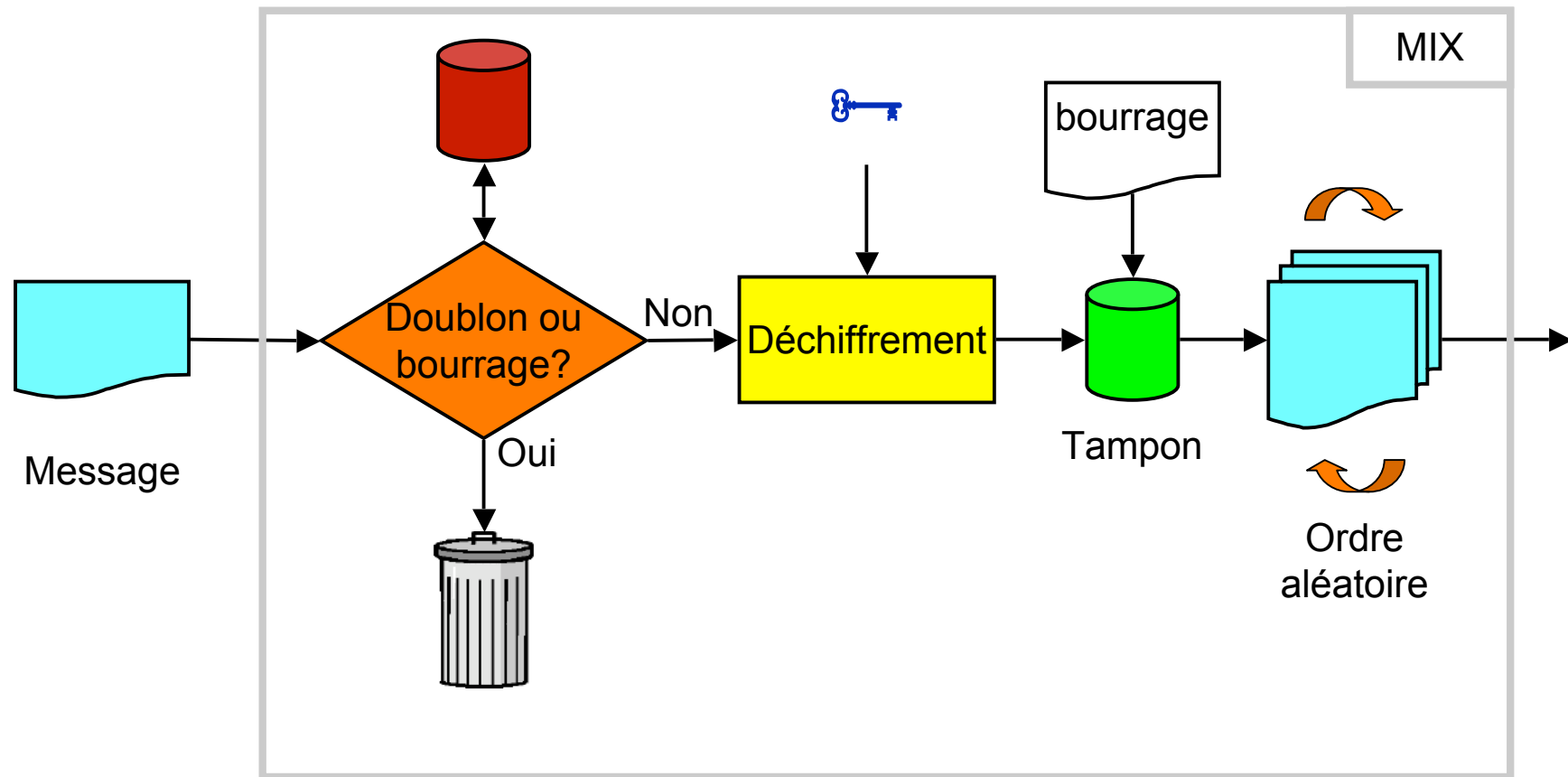
❖ Routeurs d'anonymat :

- MIX
- Onion Routing
- Crowds

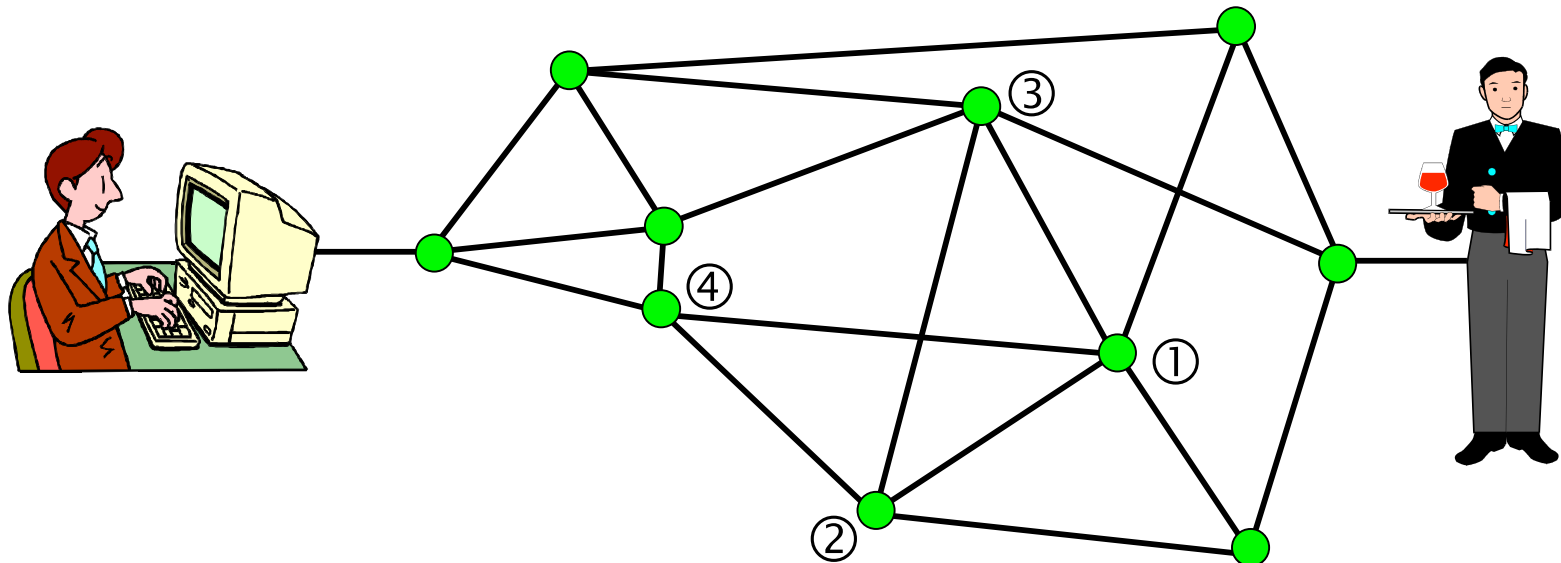
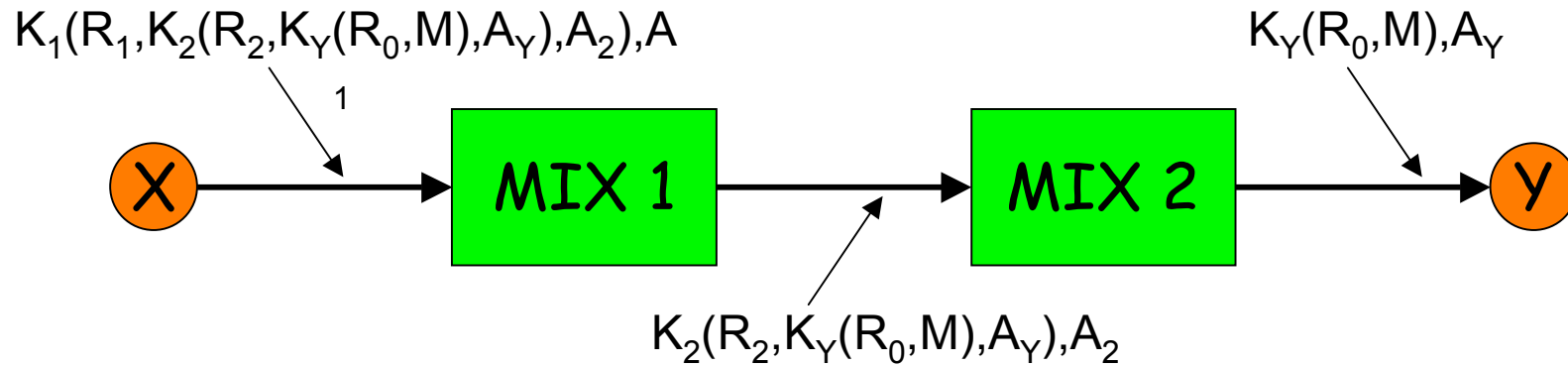


MIX : comment ça marche ?

<http://www.inf.tu-dresden.de/>

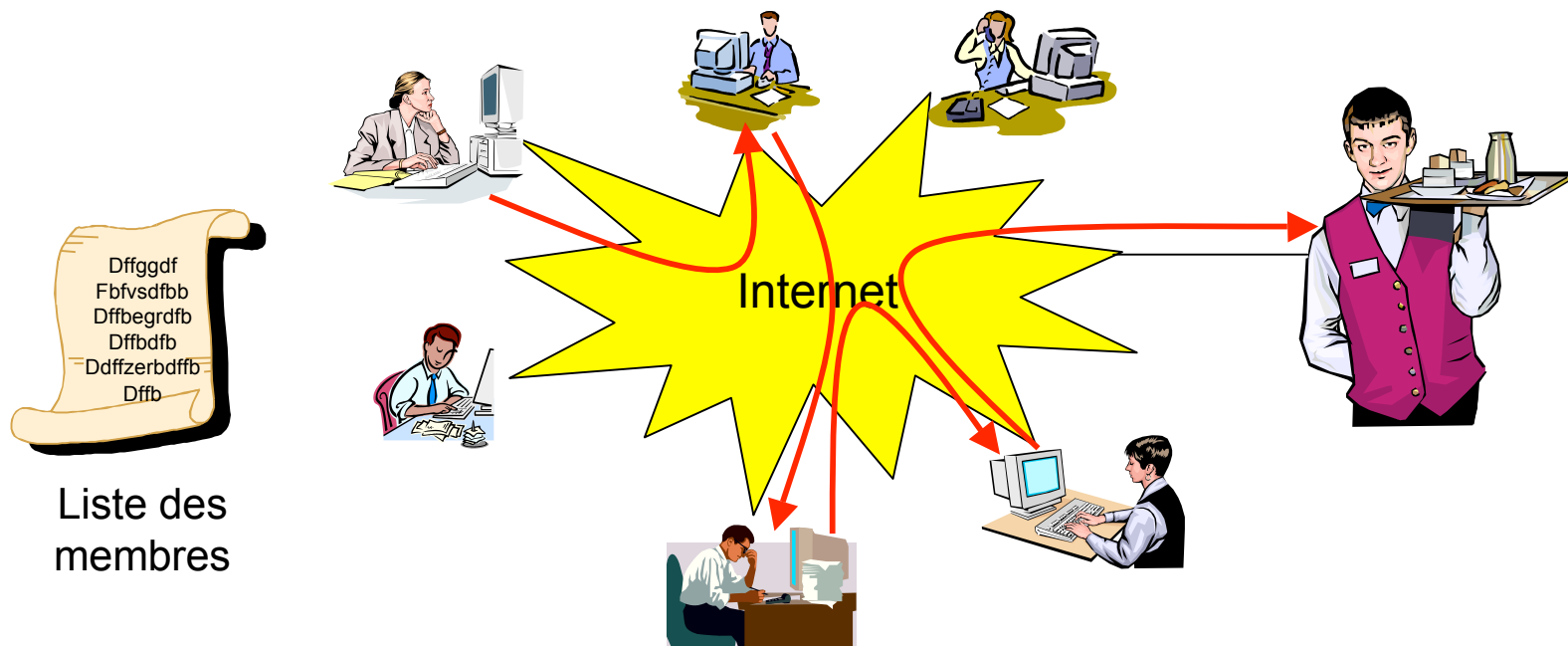


MIX / Onion Routing / Crowds



Crowds/Hords : pair-à-pair

- ❖ Chaque membre est un MIX pour les autres
- ❖ Probabilité p d'envoi au destinataire
($1-p$) d'envoi à un autre membre au hasard



Inconvénients des MIX

- ❖ Coût (# de messages, chiffrement, latence, ...)
- ❖ OK pour mail, Web, ... mais pas VoIP, ...
- ❖ Vulnérables à la collusion entre les MIX
--> **indépendance** entre les MIX ?
- ❖ Vulnérables à un observateur global
(analyses statistiques)
--> **distribution** sur Internet ?
- ❖ Interactivité : canal retour + anonymat de relation
- ❖ Mal adapté aux réseaux locaux...

Le dîner des cryptographes

- ❖ Comment savoir si quelqu'un a payé, sans pouvoir savoir qui ?

DC-network



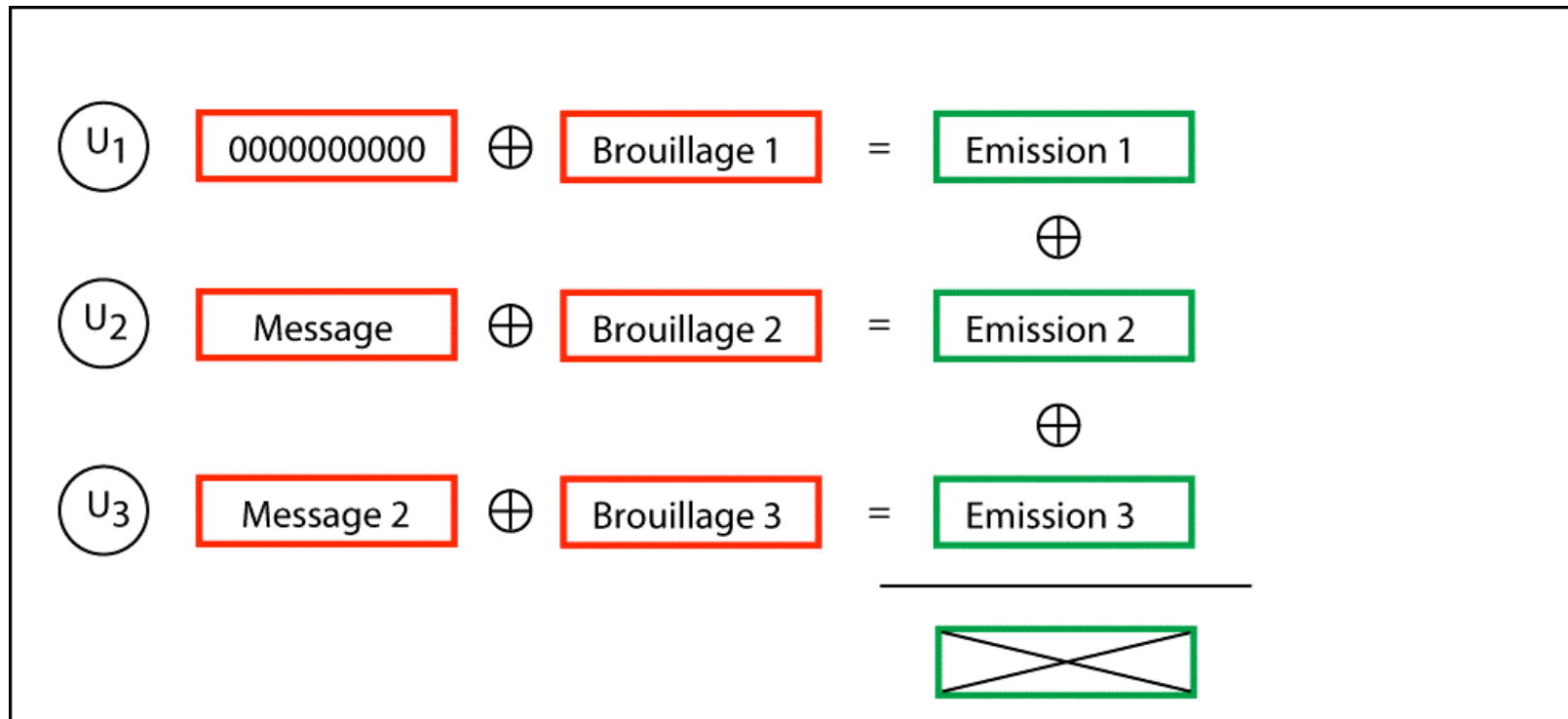
Protocole par tour : à chaque tour :

- Chacun **diffuse** un message ou du bourrage
- Chacun fait le XOR de tout ce qu'il a reçu
- Les bourrages sont générés de façon à s'annuler par XOR

--> résultat = XOR(messages)

- Si pas de message : résultat = 0
- Si un seul message : tous les participants reçoivent le message (en clair)
- Si plusieurs messages : collision --> résolution "aloha"

Envoi superposé



Bourrage s'auto-annulant

- ❖ $\forall i, j \in \{\text{cryptographes}\}$, i et j partagent une chaîne secrète de bits aléatoires de longueur infinie : $S_{i,j} = S_{j,i}$
- ❖ A chaque tour k :
 - Si i ne veut pas émettre de message, il diffuse $B_i = \text{XOR}_{i \neq j} (k\text{-ième tranche}(S_{i,j}))$
 - Si i veut émettre le message M , il diffuse $M \text{ XOR } B_i$
- $\text{XOR}_{i=1..n}(B_i) = 0 \Rightarrow \text{résultat} = M$ (si un seul message)

Débit Max DCnet

- Nombre de XOR par round proportionnel à **n**
→ Débit % $\sim 1/n$
- Video conf seulement pour petits groupes
(débit-latence)
- Videostreaming (?) ou transferts de gros fichiers
limités à 8 users max (débit)
- Audio possible pour des centaines d'utilisateurs
ex: VoIP (débit-latence)

Private Information Retrieval (PIR)

- ❖ Exemple : PIR "parfaitement" sûr
 - Base de données répliquée
 - Composée de N éléments de taille fixe
 - 2 Requêtes :
 - 1 chaîne S de N bits aléatoires \rightarrow serveur 1
 - même chaîne sauf le k -ième bit inversé \rightarrow serveur 2
 - Réponse de chaque serveur = XOR de tous les éléments i tels que $S_i = 1$
 - Réponse = XOR des deux réponses
- ❖ Avec des méthodes cryptographiques (chiffrements homomorphiques $\{a + b\} = \{a\} + \{b\}$, résidus quadratiques et non-quadratiques, ...), on peut réaliser des PIR "computationnellement" sûrs sans réplication

Émission/réception non observables

❖ Thèse de Carlos Aguilar (LAAS, 2006)

Réception Émission	Diffusion	PIR
Bourrage chiffré	EBBS	pMIX
Envoi superposé	Serveur DC-Net	pDC-Net

Connexion IP nomade anonymisée

Roaming : PC portable, PDA, téléphone ...

1. Génération d'1 @MAC aléatoire
2. Obtention d'1 @IP temporaire
3. Tunnel vers un TTP de roaming
4. Génération d'une autre @IP
5. Authentification sur FAI



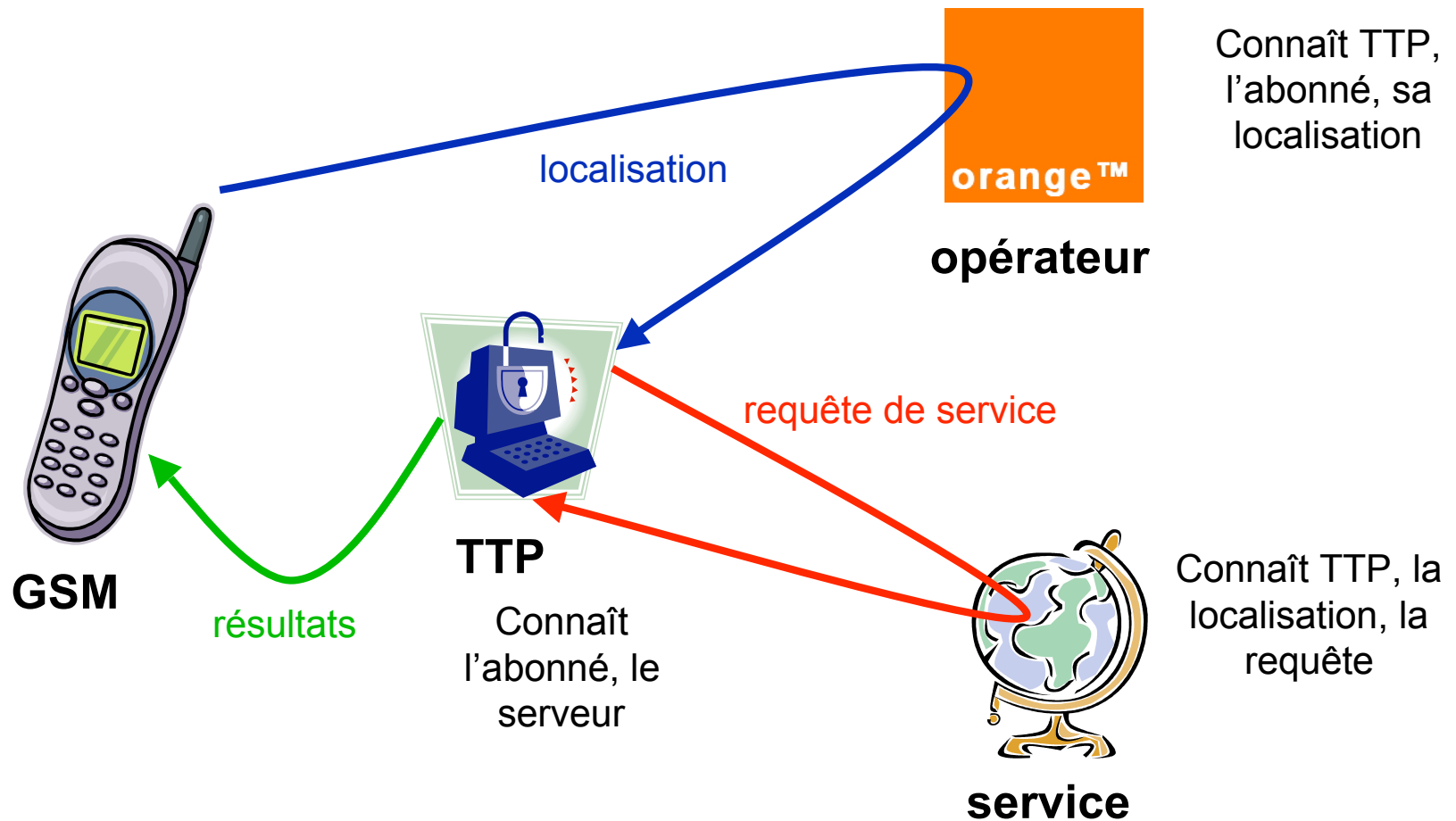
2°bis PET: Accès anonyme à des services

- ❖ Relais d'anonymat (*anonymity proxy*) : unidirectionnels (ou bidirectionnels?)
 - e-mail, news (Usenet)
 - anon.penet.fi (700 000 utilisateurs en 1996 !)
 - Cypherpunks
 - ftp
 - Web : ex: proxify.com
 - ...

- ❖ Serveur de pseudonymes :
 - e-mail
 - Identités multiples fournies par des f.a.i. (adresses mél)

Service basé sur la localisation

❖ Ex: PRIME : pharmacie la + proche



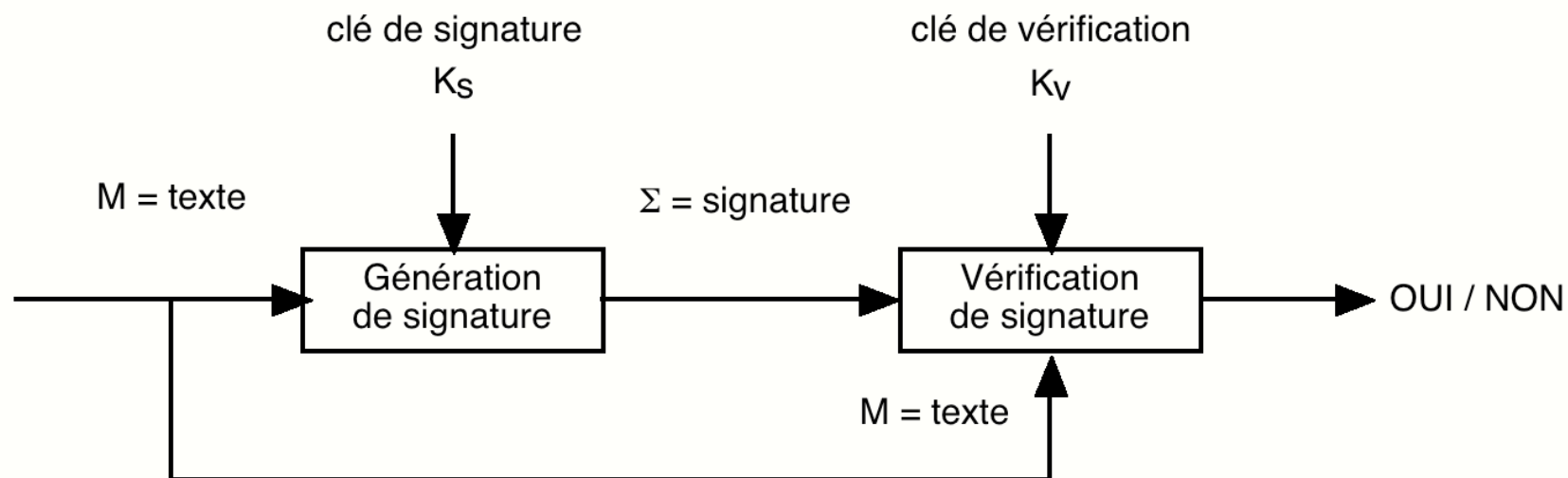
3° PET: Autorisation sur Internet

- ❖ Aujourd'hui : *client-serveur*
le serveur accorde ou refuse des privilèges au client en fonction de son identité déclarée (éventuellement vérifiée par des mécanismes d'authentification)
- ❖ Le serveur doit enregistrer des données personnelles :
preuves en cas de litige
- ❖ Ces données peuvent être utilisées à d'autres fins (profilage des clients, marketing direct, revente de fichiers clients, chantage...)
- ❖ *Action P3P (W3C) : Platform for Privacy Preferences Project*
vérification automatique de politiques de sécurité/privacy
"déclarées"

Ce schéma est dépassé

- ❖ Les transactions sur Internet mettent en jeu généralement plus de deux parties (ex : commerce électronique)
- ❖ Ces parties ont des intérêts différents (voire opposés) : suspicion mutuelle
- ❖ Nocif pour la vie privée : opposé au "besoin d'en connaître"

Rappel : signature numérique



❖ K_s = clé de signature

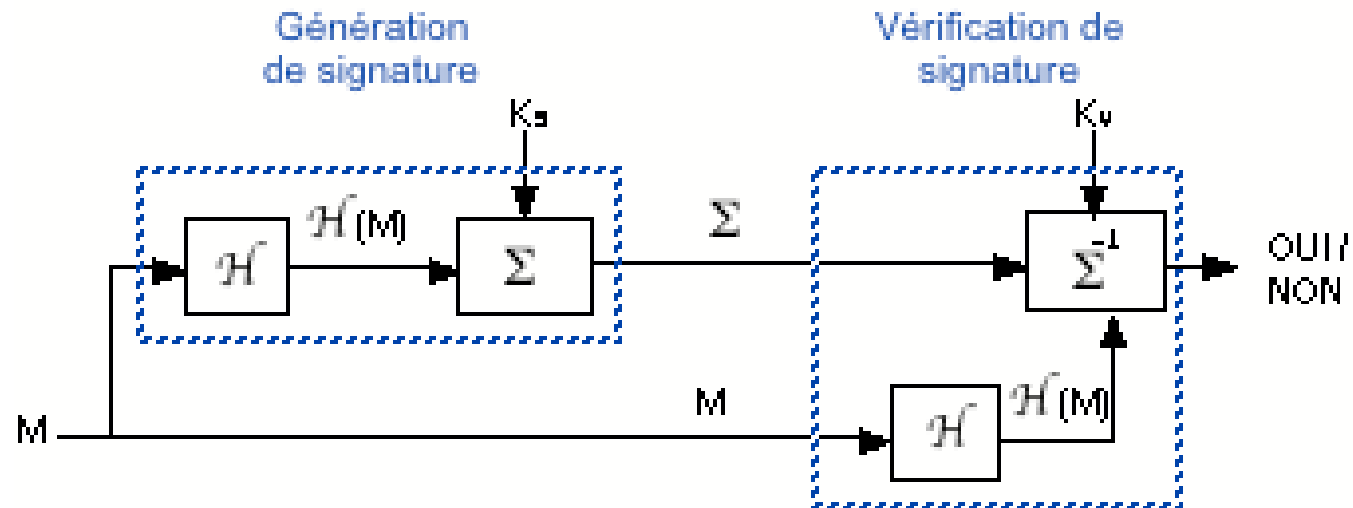
K_v = clé de vérification

❖ Intégrité :

- Sans connaître K_s , "impossible" de générer une signature valide
- Il est "impossible" de trouver K_s , connaissant M et Σ (clair connu)
- Il est "impossible" de trouver K_s , en choisissant M (clair choisi)

Signatures à clé publique : $K_s \neq K_v$

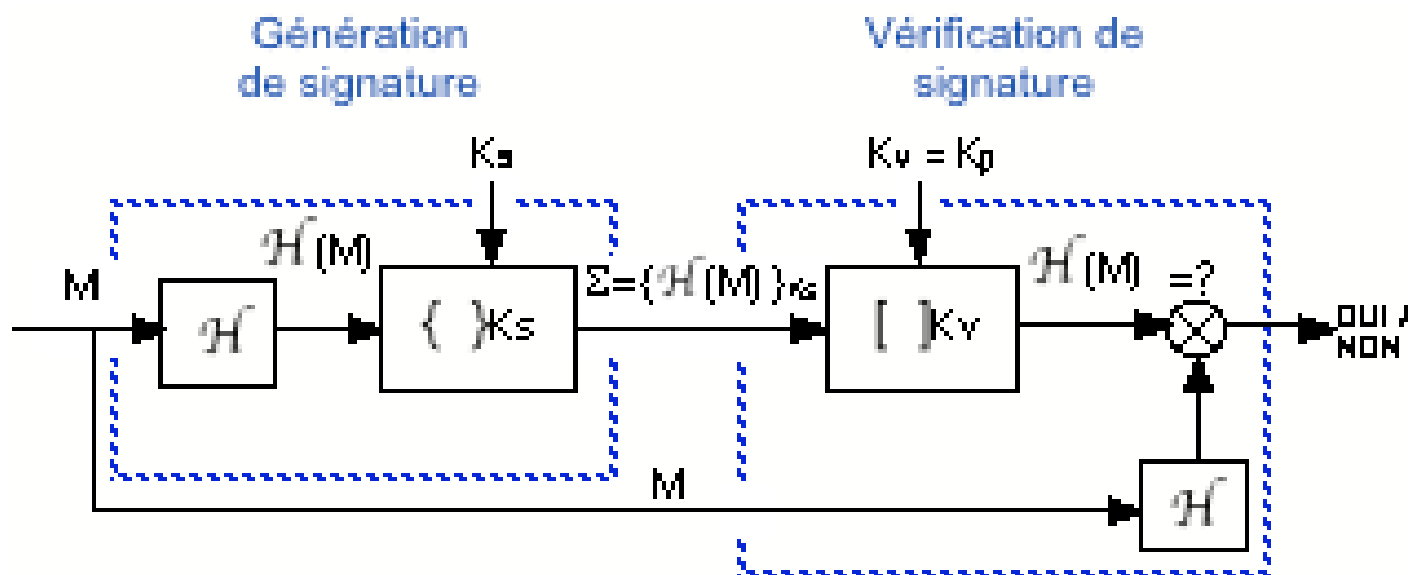
■ Exemple : DSA



- Fonction de hachage : SHA-1
- Signature/vérification : el Gamal

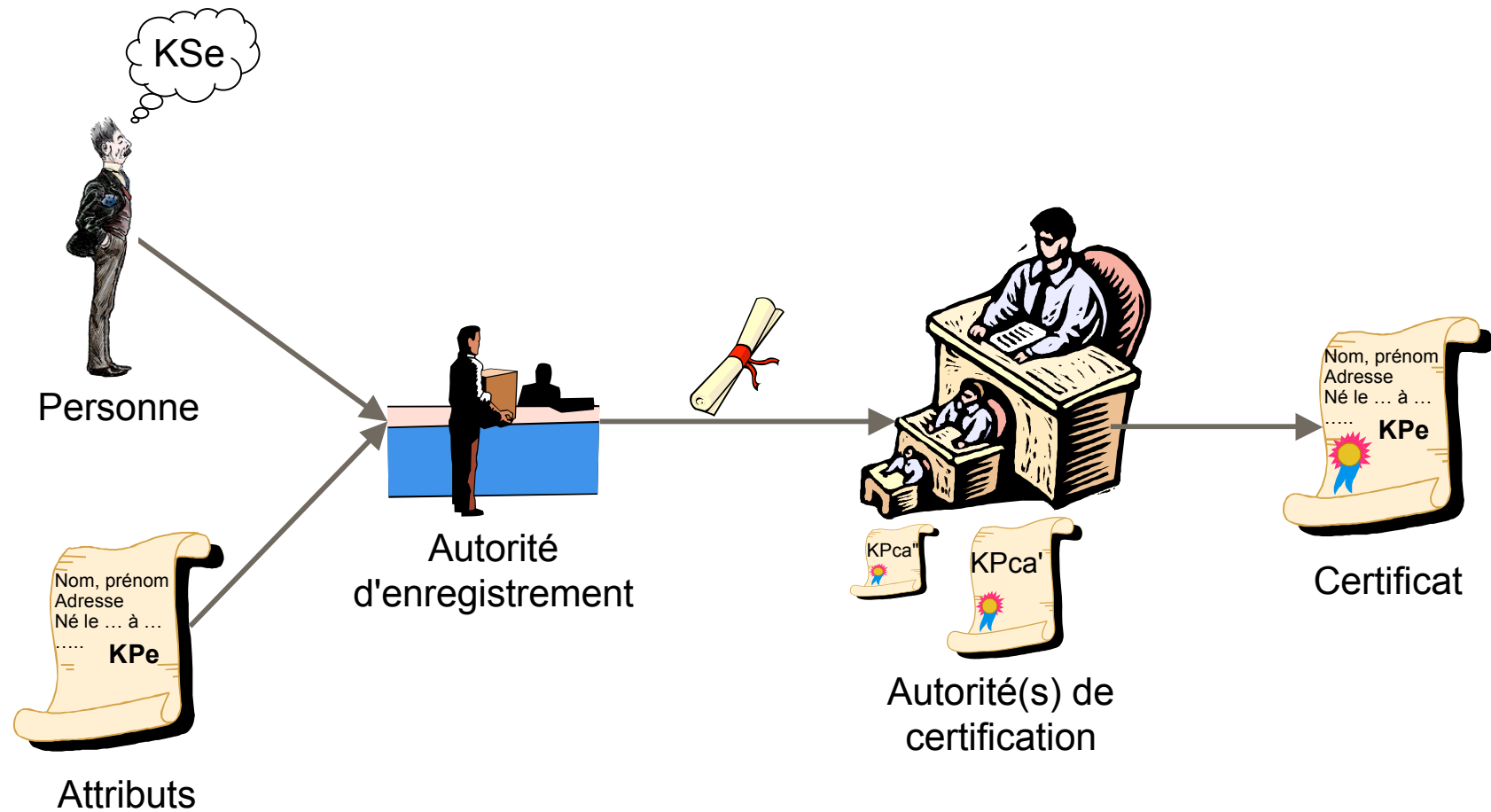
Signature par chiffres à clé publique

■ Exemple : RSA



- K_s = clé de signature = clé de chiffrement K_c privée
- K_v = clé de vérification = clé de déchiffrement K_d publique

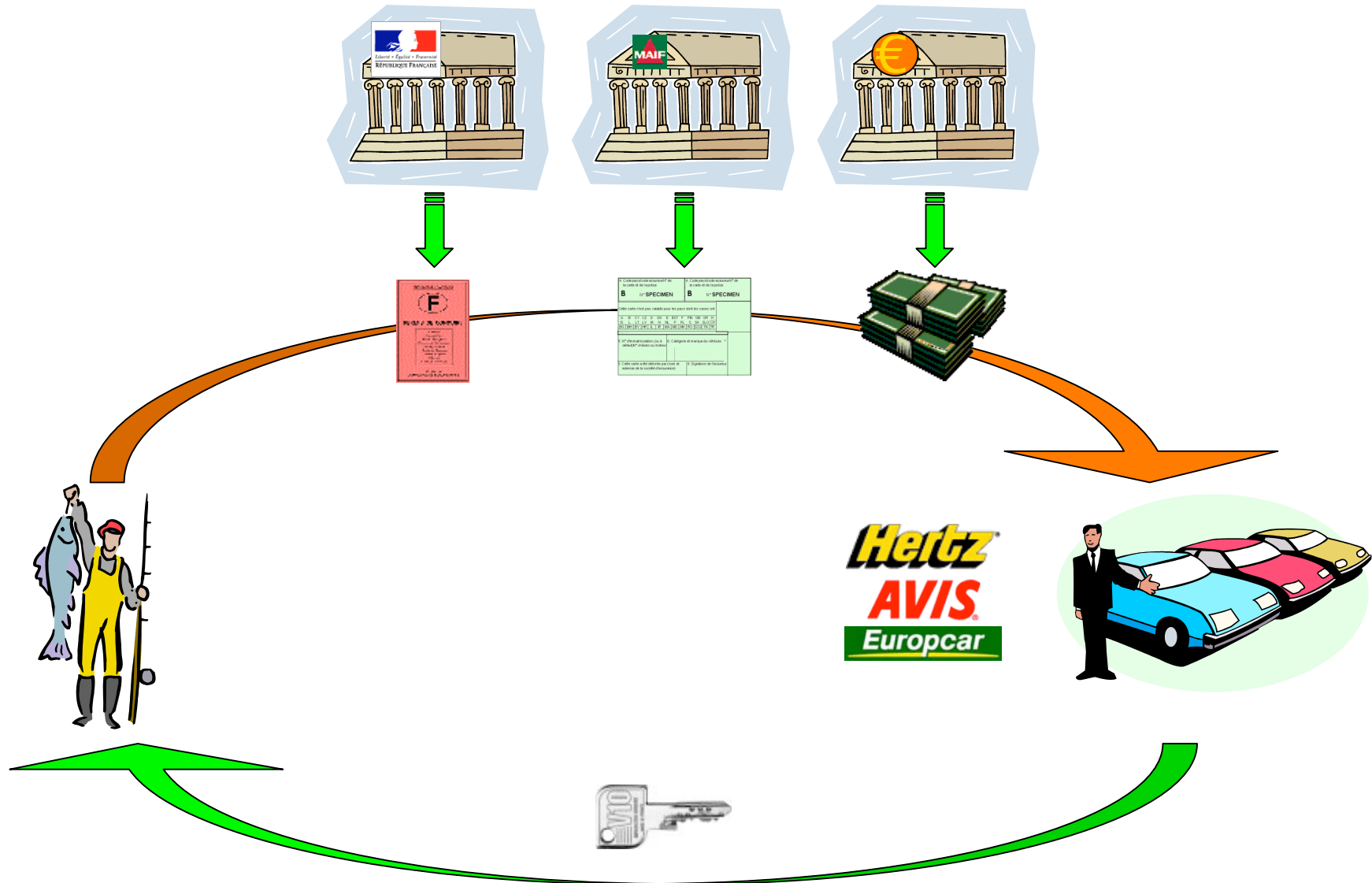
Certificats - IGC (PKI)



Preuves d'autorisation: **credentials**

- ❖ *Credential* = garantie, accréditation
- ❖ Certificats multiples :
ex: SPKI : certificats d'attributs/d'autorisation
 - cartes d'abonnement, de membre d'association, ...
 - permis de conduire, carte d'électeur...
- ❖ Problèmes: "chaînabilité" (confiance dans l'AC ?, une seule clé publique pour plusieurs certificats ?), gestion des certificats/clés, authentification, préservation des preuves, révocation, ...
- ❖ Certificats restreints :
 - "Partial Revelation of Certified Identity"
Fabrice Boudot, CARDIS 2000

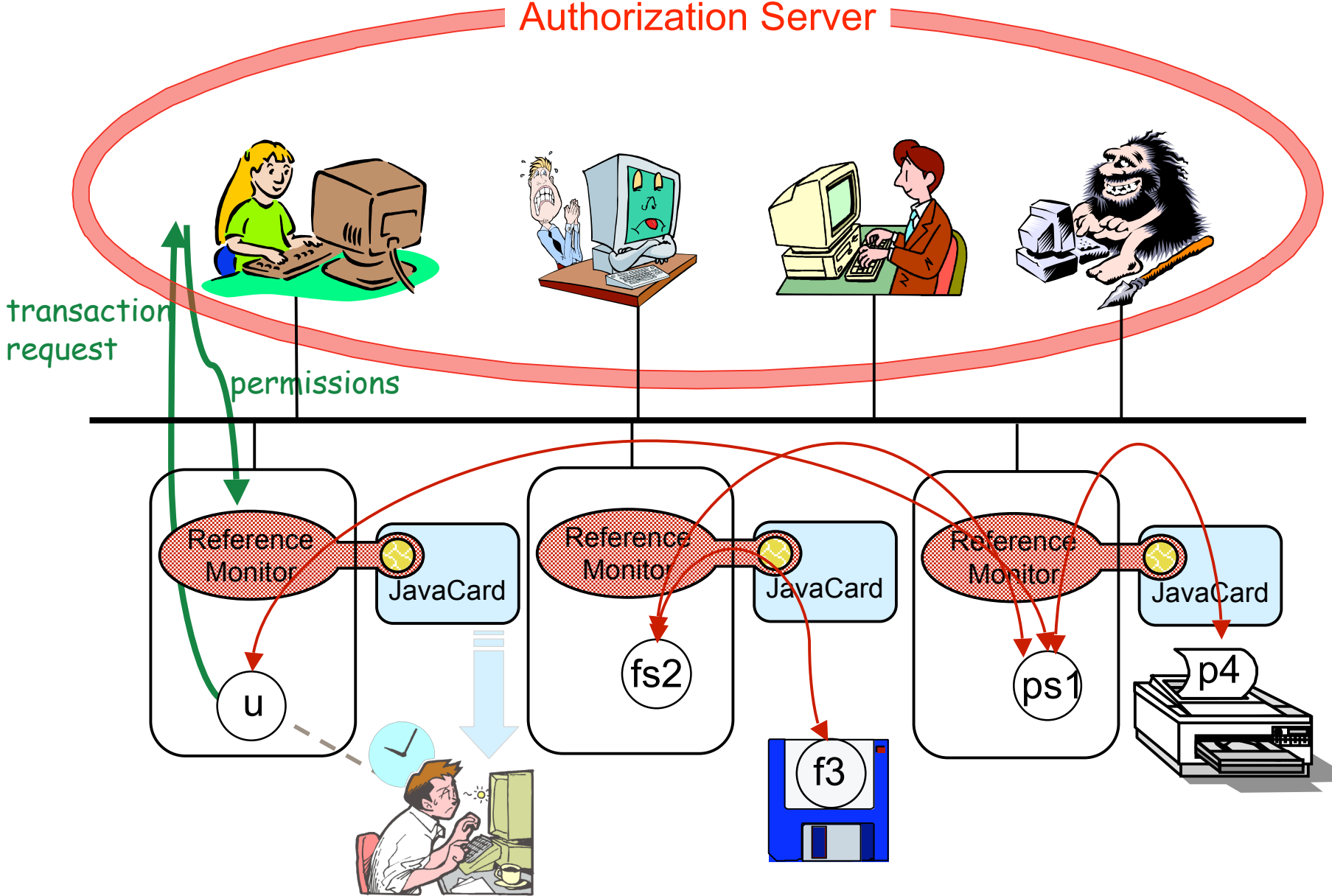
"Anonymous Credentials" (Idemix)



Signature de groupe

- ❖ Une clé publique de vérification de signature, n clefs privées de génération de signature.
- ❖ Le responsable de groupe distribue une clef privée à chaque membre du groupe.
- ❖ Pour prouver qu'on est membre du groupe (= possède une garantie anonyme), on chiffre un message aléatoire, vérifiable, signé par le groupe.
- ❖ La vérification de la signature est une preuve d'appartenance, donc de garantie.
- ❖ Seul le responsable de groupe peut vérifier quel membre a signé.

Autorisation dans MAFTIA



e-Cash (1)

❖ Propriétés souhaitées :

- **Anonymat** : un billet n'identifie pas la personne pour laquelle il a été émis
- **Impossibilité** de fabriquer des faux
- **Impossibilité** de dépenser deux fois
- **Transmissibilité** : un billet peut être échangé entre personnes
- **Liquidité** : un billet peut être divisé en petites coupures, ou agrégé en coupures supérieures

e-Cash (2) : signature aveugle (*blind sign.*)

- ❖ Alice génère un nombre aléatoire R , le multiplie par un facteur secret S , et l'envoie signé à sa banque: $A \rightarrow B: [R \cdot S, \text{valeur}]_A$
- ❖ La banque débite le compte d'Alice de la valeur, et renvoie le billet signé à Alice : $B \rightarrow A: [R \cdot S, \text{valeur}]_B$
- ❖ Alice "désaveugle" le billet $[R, \text{valeur}]_B$, et le dépense chez un marchand
- ❖ Le marchand transmet le billet à la banque : $M \rightarrow B: [R, \text{valeur}]_B$
- ❖ La banque vérifie la signature, enregistre le billet comme dépensé, et crédite le compte du marchand de la valeur, et notifie le marchand, qui donne un reçu à Alice
- ❖ Si Alice (ou le marchand) essaye de redépenser le billet, la banque trouvera le billet dans la liste des billets dépensés

4° PET : gestion des données personnelles

- ❖ **Négociation** entre l'individu et l'entreprise
ex: coupons de réduction en échange d'une publicité ciblée
- ❖ **Auto-détermination** : celui qui fournit des informations sur lui-même doit pouvoir contraindre l'usage qui pourrait en être fait --> **Obligations**
ex: à effacer dans 48 h.
- ❖ **Minimisation** des données personnelles
 - > répartition : séparation des pouvoirs, fragmentation des données
 - > anonymisation + appauvrissement
ex: remplacer le code postal par l'identifiant de la région
 - > Private Information Retrieval (PIR)

5°-bis PET : Accès aux données

- ❖ Principe du moindre privilège : un individu ne doit avoir que les droits minimaux nécessaires à sa tâche
- ❖ Politique de sécurité et mécanismes de protection : le détenteur d'une information en est **responsable** (art 34 de la loi « informatique et libertés »)
- ❖ Ces données peuvent être très **critiques** :
ex: dossiers médicaux
 - Disponibilité : temps de réponse (urgence), pérennité
 - Intégrité : nécessaire à la confiance, éléments de preuve
 - Confidentialité : vie privée <-> intérêts économiques
- ❖ Privacy = contrôle d'accès + **obligations**

Contrôle d'accès aux données

- ❖ Séparation entre **décision** de contrôle d'accès et **mise en œuvre**
 - Décision : à un niveau élevé (ex. transaction)
 - Cohérence de l'ensemble des opérations
 - Décision sur la « sémantique » de la transaction
 - Moindre privilège : le privilège d'exécuter la transaction est inférieur à celui d'exécuter les opérations élémentaires

Si OK --> génération de preuves d'autorisation
 - Mise en œuvre : à chaque opération élémentaire : fournir ou bloquer l'accès en fonction de l'opération et de ses paramètres vs. les preuves d'autorisation

Exemple : virement bancaire

- ❖ Transaction : virer 2000 € du compte 184-948449 au compte 946448-658
 - Lire le solde du compte 184-948449
 - Tester si le solde est supérieur à 2000 €
 - Si oui :
 - $\text{solde} := \text{solde} - 2000$; écrire solde 184-948449
 - Lire le solde du compte 946448-658
 - $\text{solde} := \text{solde} + 2000$; écrire solde 946448-658
 - Si non : retourner « solde insuffisant ».

Donner confiance aux utilisateurs...

... que leur vie privée est protégée?

- ❖ Certification & labellisation
- ❖ Approche Trusted Computing Group (TCG)
 - Support matériel : TPM
 - Bootstrap sûr
 - Vérification sceau S/W avant chargement
 - Vérifiable à distance, sans dévoiler d'identité (DAA)



(03/2004 - 02/2008)

<http://www.prime-project.eu/>

- ❖ Privacy and Identity Management for Europe
 - Aspects juridico-socio-économiques
 - PET Côté utilisateur (développt, utilisabilité)
 - PET Côté système, réseau, serveur
 - Applications réelles

- ❖ 20 Partenaires, 16 M€, subvention : ~10 M€
 - Fournisseurs (IBM, HP, ...)
 - Labos (KUL, U. Dresde, U. Milan, Eurécom, LAAS...)
 - Utilisateurs (Lufthansa, T-Mobile, Swisscom, HSR)



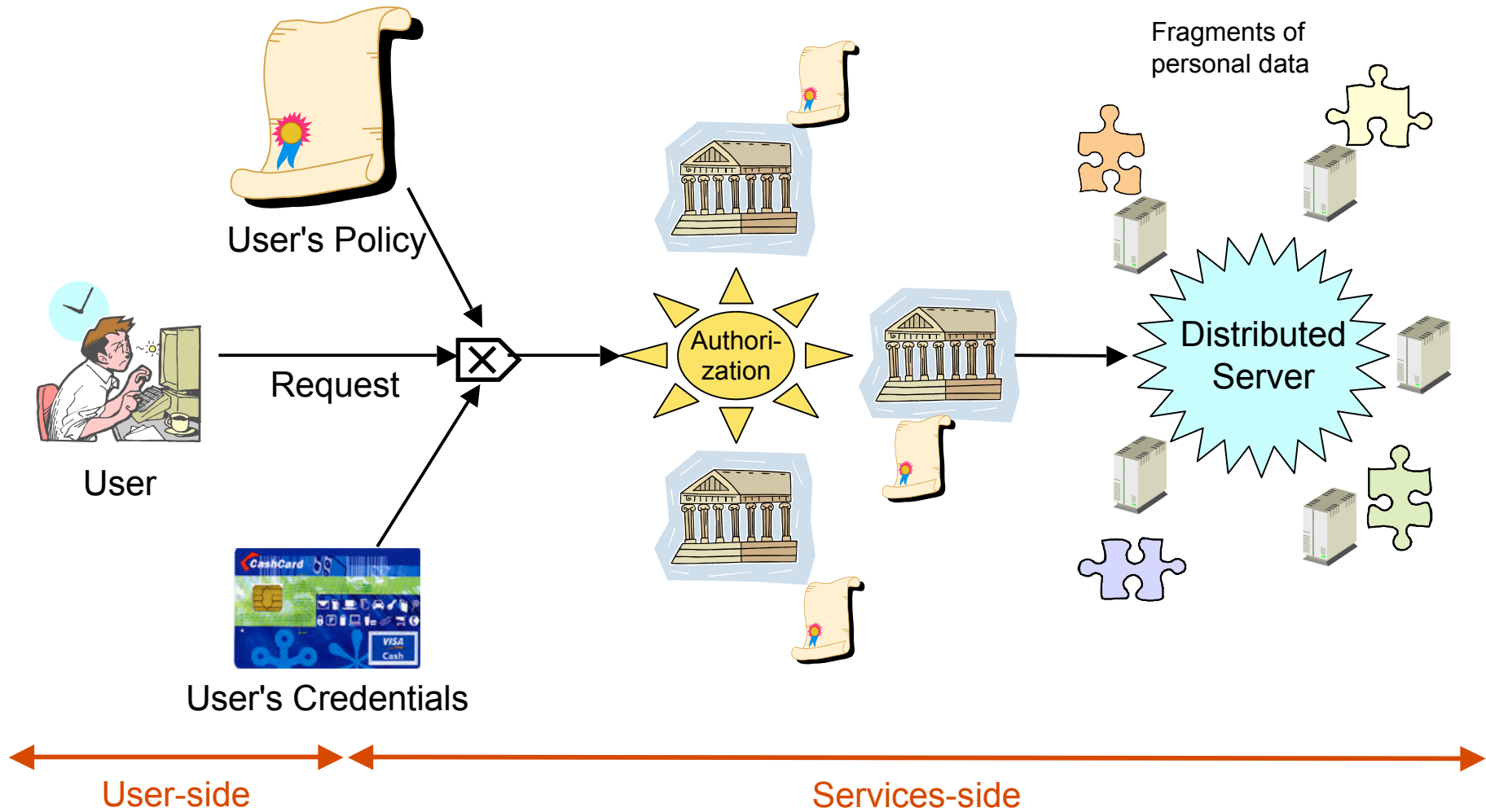
Principe :

❖ Identités différentes selon les besoins

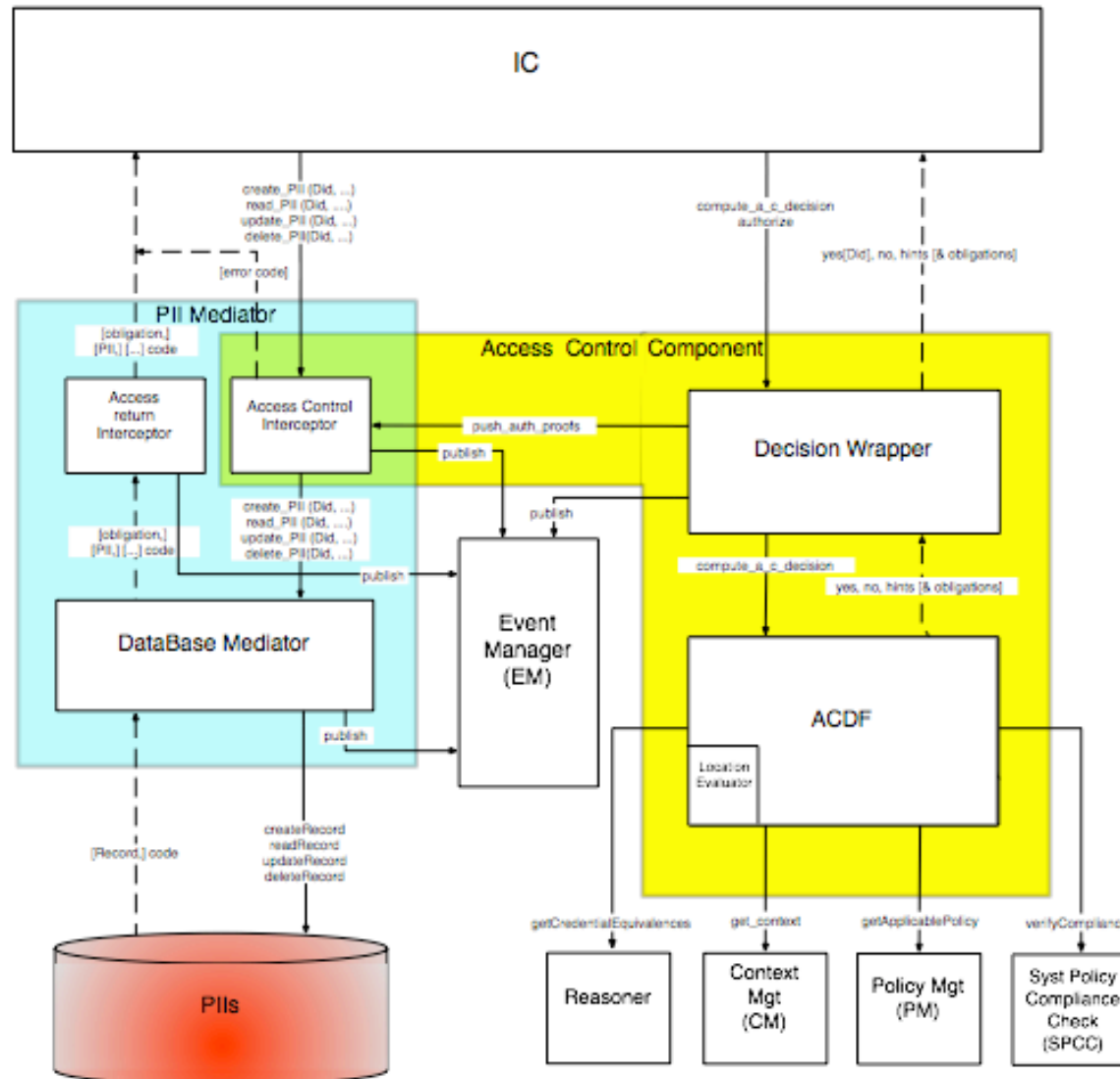




Exemple d'architecture



Architecture du contrôle d'accès



Bibliographie

- ❖ *Sécurité des systèmes d'information V.2*, dir. Ludovic Mé & Yves Deswarte, Traité IC2, série Réseaux et télécommunications, Hermès, ISBN 2-7462-1259-5, 390 pp., juin 2006.
- ❖ Simone Fischer-Hübner, *IT-Security & Privacy*, LNCS 1958, Springer, 2001.
- ❖ Stefan A. Brands, *Rethinking Public Key Infrastructures and Digital Certificates*, MIT Press, 2000.
- ❖ Yves Deswarte, Carlos Aguilar-Melchor, "Current and Future Privacy Enhancing Technologies for the Internet", *Annales des Télécommunications*, vol.61, n°3-4, March/April 2006.
- ❖ Yves Deswarte, Carlos Aguilar-Melchor, Vincent Nicomette, Matthieu Roy, "Protection de la vie privée sur Internet", *Revue de l'Électricité et de l'Électronique (REE)*, octobre 2006 (n°9), pp.65-74.
- ❖ Carlos Aguilar-Melchor, "Les communications anonymes à faible latence", Thèse de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, 4 juillet 2006, LAAS n°06571.